



Budget 2022

Note de présentation brève et synthétique

COMMUNE DE BOZEL

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Le BP de l'eau*
- V. Les BP annexes*
- VI. L'état de la dette*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2022 a été voté le 22 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De maîtriser les dépenses d'investissement générales pour favoriser un gros poste : la rénovation du groupe scolaire ;
- De mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.



II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (locations bâtiments communaux, redevances d'occupation du domaine public...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 3 218 655 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions obligatoires (pompiers, syndicat scolaire), les indemnités des élus et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 35.38 % des dépenses de fonctionnement de la commune. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale autour de 50 %.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 3 071 671 euros

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

A Bozel, cet autofinancement est abondé par des excédents de fonctionnement des années antérieures autour de 1 638 283 €.

b) Les principales dépenses et recettes prévues pour 2022 :

Dépenses prévues 2022	Montant en €	Recettes prévues 2022	Montant
Charges générales	1 391 260	Excédent brut reporté	1 638 283
Dépenses de personnel	1 086 940	Recettes des services	307 650
FPIC	155 000	Impôts et taxes	2 240 790
Dépenses financières	37 700	Dotations et participations	649 102
Dépenses courantes	444 953	Autres recettes de gestion courante	260 550
Autres dépenses	222 250	Recettes exceptionnelles	2500
Dépenses imprévues	200 000		
Virement à la section d'investissement	1 560 652		
Total général	5 098 785	Total général	5 098 785



c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2022 :

- Taxe foncière sur le bâti 28.03%
- Taxe foncière sur le non bâti 157.28%
- Cotisation foncière des entreprises 32.22%

Ces taux n'ont pas été augmentés et sont identiques à ceux de 2021. Le produit fiscal attendu est de 1 028 283 €.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création (constructions, réseaux...).
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses Prévisionnelles	Montant	Recettes Prévisionnelles	Montant
Solde d'investissement reporté	564 222	Virement de la section de fonctionnement	1 560 652
Remboursement d'emprunts	200 000	FCTVA	118 336
Eclairage public	21500	Caution	350
Acquisition de matériel (outils, ordinateur, mobilier urbain)	59 201	Taxe aménagement	55 000
Voirie	372 340	Subventions	378 369
Bâtiments	294 399 (tous bâtiments communaux) 2 333 000 (groupe scolaire)	Emprunt	1 894 682
Travaux divers/études	1 234 749	Produits (écritures d'ordre entre section)	564222
Total général	4 571 611	Total général	4 571 611

c) Les principaux projets de l'année 2022 sont les suivants :

- Rénovation du groupe scolaire pour un montant de 2 333 000 € TTC
- Rénovation de la chapelle Notre Dame de Tout Pouvoir pour 181 000 € TTC
- Travaux d'entretien et de sécurisation du Bonrieu en partenariat avec la communauté de communes 107 000 €

IV. Le budget annexe assainissement

a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Dépenses prévues 2022	Montant	Recettes prévues 2017	Montant
Déficit antérieur reporté	84 349	Opération d'ordre	33081
Dépenses courantes	73350		
Dépenses de personnel	120 057	Recettes des services	752 545
Amortissements	182 670	Subventions d'exploitations	175 883
Autre charge de gestion courante	22000	Autres recettes de gestion courante	57
Charges financières	99 200		
Charges exceptionnelles	8329		
Redevance	371610		
Total général	961566	Total général	961566

Recettes et dépenses d'investissement :

Dépenses Prévisionnelles	Montant	Recettes Prévisionnelles	Montant
Acquisition de matériel	4431	Virement de section	226 985
Travaux sur réservoir	85 395	FCTVA 2022	71 998
Travaux de réseaux	224 000	Produits d'ordre entre section	182 672
Route des Moulins	38 118	Emprunt	197 078
Emprunt	152 000	Subventions	85 277
Déficit antérieur	226 985		
Écritures d'ordre entre sections	33 081		
Total général	764 010	Total général	764 010



V. Les Budgets annexes du lotissement des Vignes, du collectif des Vignes et des Garages de Ste Barbe

La commune a de plus 3 budgets annexes, correspondants à des opérations assujetties à la TVA pour de l'achat revente de terrains/logements/garages.

La commune ne réalise pas de plus-values sur ces opérations, elle aménage et revend à prix coutants des biens.

Lotissement des Vignes

Le déroulement des travaux d'aménagement du lotissement des Vignes sont désormais achevés et se sont déroulés conformément au planning prévisionnel d'exécution. Ce cinquième budget intègre les recettes réelles escomptées.

Section de fonctionnement :

Dépenses	34 748.98 Euros
Recettes	119 880.10Euros

Suréquilibré de 85 131.12 Euros

Section d'investissement :

Dépenses	125 949.31Euros
Recettes	125 976.51Euros

Suréquilibré de 27.20 Euros

Collectif des Vignes

Cette année est consacrée au transfert du terrain du budget des vignes au collectif des vignes, à la validation des études, à l'obtention du permis de construire et au choix des entreprises.

Section de fonctionnement :

Dépenses	153 299.47 Euros
Recettes	153 299.47 Euros

Equilibré

Section d'investissement :

Dépenses	150 289.47 Euros
Recettes	150 289.47 euros

Equilibré

Garages rue Ste Barbe,

Cette année est consacrée à la validation des études, à l'obtention du permis de construire et au choix des entreprises.

Section de fonctionnement :

Dépenses	26 260 Euros
Recettes	26 260 Euros

Equilibré

Section d'investissement :



Dépenses	26 255 Euros
Recettes	95 000 Euros

Suréquilibré 68 745 €

VI. Etat de la Dette

Budget communal :

Il y a actuellement **5** emprunts en cours sur la commune dont **2** se terminant en 2022.

Les annuités d'emprunts sur le Budget Communal sont de **182 897 €** pour 2022.

Budget annexe assainissement :

Il y a actuellement **10** emprunts en cours sur le BP de l'eau dont **1** se terminant en 2022.

Les annuités d'emprunts sur le Budget de l'eau sont de **229 791 €** pour 2022.